

**COMPTE RENDU**  
**de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 avril 2010**

L'an deux mille dix, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire.

Mrs ANENTO, DELPUECH, TERRASSIE, FABRE, Adjoints.

Mrs PUECH, GIRME, RIEUX, PALMA, GARCIA, SALVADOR, MOSTARDI, VINCELOT, MANDIRAC, HERNANDEZ, DUREL, Mmes BODHUIN, ITRAC, Conseillers municipaux.

Excusés : Mme METGE qui a donné procuration à M. DELPUECH.

Secrétaire de séance : Philippe GARCIA.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**M. le Maire énonce les questions diverses :**

- Portes ouvertes Centre de tri de Labruguière.
- Formation élus : les finances communales.
- Association des Maires : Déplacement en Grèce.
- Remerciements famille de CHANTERAC.

**I – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2010**

M. le Maire présente à l'Assemblée la proposition de la Commission Finances du 25 mars 2010 d'augmenter le taux des 3 taxes locales (TH – TFB – TFNB) de 2%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'augmenter le taux des 3 taxes locales de 2 % pour l'année 2010 soit :

Taxe d'habitation : 11,02%

Taxe Foncière Bâti : 19,34%

Taxe Foncière Non Bâti : 81,02%

**II - BUDGETS COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT 2010**

**1) Budget principal Commune 2010**

M. le Maire présente les propositions de la Commission Finances du 25 mars 2010.

**Section Fonctionnement**

TOTAL Dépenses : 1 436 871,53 €

⇒ Charges de gestion courante : 1 345 793 €

⇒ Atténuation de produits : 2 000 €

⇒ Charges financières : 61 373 €

⇒ Dépenses imprévues : 27 705,53 €

TOTAL Recettes : 1 436 871,53 €

⇒ Recettes de gestion courante : 1 294 781 €

⇒ Atténuation de charges : 20 000 €

⇒ Travaux en régie : 25 200 €

⇒ Résultat positif reporté : 96 890,53 €

### Section Investissement

TOTAL Dépenses : 1 484 187,50 €

⇒ **Dépenses d'équipement : 1 379 408,25 €**

RAR : 1 092 067,71 €

Nouvelles propositions : 287 340,54 €

⇒ Remboursement Capital dette : 59 746 €

⇒ Dépôts et cautionnement : 800 €

⇒ Travaux en régie : 25 200 €

⇒ Intégration études : 13 142,84 €

⇒ Dépenses imprévues : 5 890,41 €

TOTAL Recettes : 1 484 187,50 €

⇒ **Recettes d'équipement : 791 117,34 €**

RAR : - emprunts 433 081,62 €

- subvention 302 435,72 €

Nouvelles propositions : emprunts 30 000 € (MSA)

subventions 25 600 €

⇒ Dépôts et cautionnement : 800 €

⇒ FCTVA : 66 200 €

⇒ TLE : 15 000 €

⇒ Réserves : 120 000 €

⇒ Intégration études : 13 142,84 €

⇒ Produits de cessions : 17 256 €

⇒ Résultat positif reporté : 460 671,32 €

Le Budget principal de la Commune 2010 est voté à l'unanimité.

### 2) Budget Service Assainissement 2010

M. le Maire présente les propositions de la Commission Finances du 25 mars 2010.

#### Section Fonctionnement :

TOTAL Dépenses : 229 325,70 €

⇒ Dépenses Gestion du Service 44 800 €

⇒ Atténuation de produits 8 000 €

⇒ Charges financières 320,82 €

⇒ Charges exceptionnelles (RAR 90 000 €) 100 000 €

⇒ Dépenses imprévues 3 700 €

⇒ Virement à section d'investissement 49 165,31 €

⇒ Amortissement immobilisations 23 339,57 €

TOTAL Recettes : 229 325,70 €

⇒ Recettes Gestion du service 77 070 €

⇒ Transfert Charges exceptionnelles (RAR) 90 000 €

⇒ Amortissement subventions d'équipement 2 255,70 €

⇒ Résultat positif reporté 60 000 €

#### Section Investissement :

TOTAL Dépenses : 435 770,30 €

⇒ Dépenses d'équipement 73 032,13 €

	RAR	13 032,13 €
	Nouvelles propositions	60 000 €
⇒	Remboursement Capital dette	3 169 €
⇒	Charges à étaler (RAR)	
	(Subventions Equipement STEP Gaillac)	90 000 €
⇒	Amortissement Subvention équipement	2 255,70 €
⇒	Résultat négatif reporté	267 313,47 €
	<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>435 770,30 €</b>
⇒	Emprunt (RAR)	300 742,65 €
⇒	FCTVA	16 364 €
⇒	Réserves	46 158,77 €
⇒	Virement Section Fonctionnement	49 165,31 €
⇒	Amortissement immobilisations	16 709,40 €
⇒	Amortissement charges à étaler	6 630,17 €

Le budget du service Assainissement 2010 est voté à l'unanimité.

### **III – TRAVAUX DE VOIRIE 2010 – SIVOM DU GAILLACOIS**

#### **Convention de Mandat**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de passer une convention de mandat avec le SIVOM du Gaillacois pour la réalisation des travaux de voirie 2010 d'un montant prévisionnel de 133 186,99 € TTC, soit :

1) Desserte Crèche	6 932,55 € TTC
2) Rue du 11 Novembre	3 408,06 € TTC
3) Chemin de Titou	1 539,27 € TTC
4) Chemin de Panet (1)	15 595,12 € TTC
5) Chemin de Panet (2)	4 597,36 € TTC
6) Le Rec	5 112,29 € TTC
7) Terrisse	2 454,91 € TTC
8) Peyrussou	4 586,18 € TTC
9) Fontrantoulayre	4 089,41 € TTC
10) Rouffin	4 546,71 € TTC
11) Pendariès Bas	29 452,34 € TTC
12) Lamothe	1 626,08 € TTC
13) Chemin du Stade	28 595,88 € TTC
14) Parking stade	9 456,27 € TTC
15) Préparation de revêtement	11 194,56 € TTC
➤ TOTAL Chemins éligibles à la subvention :	80 316,82 € HT
	(4 – 6 - 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13) 96 058,92 € TTC
➤ Montant chemins subventionnables retenu par le SIVOM :	22 052,28 € HT
	26 374,53 € TTC
	(Subvention Brens : 22 052,28 € HT X 55% = 12 128,75 €)
➤ Montant chemins non subventionnables :	89 308,08 € HT
	106 812,46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux de voirie prévus en 2010.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat pour un montant prévisionnel de 133 186,99 € TTC.

### **IV – ACQUISITIONS FONCIERES – GIRATOIRE LA FEDARIE**

#### **1) Acquisition foncière Commune / Consorts Hirissou**

##### **Aménagement giratoire de la Fédarié**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de l'accord des Consorts HIRISSOU de vendre à la Commune la parcelle cadastrée Section F n° 1143 d'une contenance de 42 m<sup>2</sup> au prix de 5,50 € le m<sup>2</sup> soit un total

de 235 €. Il rappelle que cette acquisition est liée aux travaux d'aménagement du giratoire de la Fédarié.

Vu l'inscription au Budget des crédits nécessaires à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le Service des Domaines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée Section F N° 1143 d'une contenance de 42 m<sup>2</sup> au prix de 235 €.
- accepte la prise en charge des frais d'acte notarié par la Commune.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et à accomplir toutes les formalités annexes.

## **2) Acquisition Foncière Commune/Indivision CALMET**

M. le Maire propose de reporter cette question à la prochaine séance afin de disposer de la proposition écrite du vendeur.

## **V – ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION PARTIELLE DU CHEMIN D'EXPLOITATION N°31**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une portion du chemin d'exploitation n°31 situé au lieu-dit « Rieunier » et cadastré Section ZM n°242 n'est plus affecté à l'usage du public, qui n'a pas lieu de l'utiliser et constitue aujourd'hui une charge pour la Collectivité.

L'aliénation partielle de ce chemin, prioritairement aux riverains apparaît comme la meilleure solution.

Ainsi, conformément au décret n°76-921 du 8 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin du domaine privé de la Commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales (Code de la voirie routière articles R 141-4 et suivants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation partielle du chemin d'exploitation n°31 sis au lieu-dit « Rieunier »
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **VI – DEMANDE ACQUISITION PARCELLE COMMUNALE ZE N°3 « LE JONCAS »**

Vu le courrier de M. et Mme FONTANIER Michel du 17 février 2010 souhaitant se porter acquéreur de la parcelle communale cadastrée Section ZE n° 3 sise au lieu-dit « Le Joncas » d'une contenance de 20 230 m<sup>2</sup>.

Considérant :

- que cette parcelle n'a pas encore été exploitée dans le cadre du droit de forage consenti à l'entreprise S.G.M Agrégats.
- que par délibération du 4 décembre 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé contre la vente de cette parcelle à l'entreprise SGM,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix Pour (dont 1 représenté) et 1 voix Contre :

- décide de conserver la propriété de la parcelle cadastrée Section ZE n°3 sise au Joncas.
- Charge M. le Maire de notifier la présente délibération à M. et Mme FONTANIER Michel.

## **VII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES PROJET DE CREATION D'UN ASCENSEUR POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE – FOYER RURAL –**

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet de création d'un ascenseur au Foyer rural pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** :

- l'opération de création d'un ascenseur au Foyer rural d'un montant de 50 524,75 € HT soit 60 427,60 € TTC.
- le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux et installation d'un ascenseur	44 871,00	<b>SUBVENTIONS :</b>	
Frais administratifs	5 653,75	Région 40% du H.T.	20 210,00
		DGE 40% du H.T.	20 210,00
TOTAL H.T. :	50 524,75	TOTAL SUBVENTIONS	40 420,00
TVA 19,60% :	9 902,85	<b>PART COMMUNALE</b>	20 007,60
MONTANT T.T.C. :	60 427,60	MONTANT GLOBAL	60 427,60

#### **SOLLICITE :**

- le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour l'attribution d'une aide financière sur la base du plan de financement approuvé.
- le Syndicat mixte du Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou pour la présentation du projet de création d'un ascenseur au Foyer rural dans la convention territoriale 2008 – 2013.

#### **VIII – REGLEMENT CIMETIERE COMMUNAL**

Considérant les travaux d'extension du cimetière communal ayant pour objet la création de nouvelles concessions funéraires, d'un columbarium, d'un ossuaire, d'un nouveau dépositoire et l'aménagement d'un jardin du souvenir, M. le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur la mise en place d'un règlement de cimetière afin d'organiser et de faciliter les relations avec les différents prestataires funéraires et de prescrire toutes les mesures relatives au maintien de l'ordre public, au respect de la décence, de l'hygiène et de la sécurité publique dans les lieux d'inhumation. Il précise que le Conseil Municipal devra notamment fixer la durée des concessions et des mises à disposition des emplacements cinéraires ainsi que les tarifs correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'un règlement de cimetière
- charge M. le Maire de formaliser les prescriptions techniques du règlement dans le cadre de son pouvoir de police du cimetière.

#### **IX – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR ESPACE SOCIO CULTUREL**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de modifier certaines dispositions du règlement intérieur relatif à la mise à disposition de l'Espace socio culturel soit :

- Article 1 – Généralités
- Article 3 – Utilisation par les Associations locales de la Commune
- Article 5 – Horaires, clés

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération qui prendra effet dès transmission à la Préfecture.
- Charge M. le Maire de faire procéder à son affichage à l'entrée de l'Espace socio culturel.

#### **X – CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS**

##### **Avenant N°1 Marché de Travaux**

##### **Lot N°8 Electricité Chauffage électrique**

- Vu l'article 20 du Code des Marchés publics
  - Vu le marché conclu avec l'entreprise SARL GPE Adjudicataire du lot N°8 Electricité – chauffage électrique – Opération Construction d'un Centre de loisirs,
  - Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

→ de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération Construction d'un Centre de loisirs :

Lot N°8 Electricité – chauffage électrique

Attributaire : SARL GPE (Graulhet)

Montant du marché initial : 17 939 € HT soit 21 455,05 € TTC.

Avenant n°1 : 470 € HT soit 562,12 € TTC.

Objet : sèche mains + ligne d'alimentation

Nouveau montant du marché : 18 409 € HT soit 22 017,17 € TTC

→ d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

## **XI – EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL**

### **Avenant N°1 – Marché de maîtrise d'œuvre**

- Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,
- Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet SELARL GILG Franck pour l'extension du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé avec le cabinet suivant dans le cadre de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension du cimetière communal :

Attributaire : SELARL GILG Franck (Graulhet)

Montant du marché initial : 4 500 € HT soit 5 382 € TTC

Avenant n°1 : - 680 € HT soit - 813,28 € TTC

Objet : Phase 3 « Projet réduit de 34% »

Non réalisation de plans de détails (Echelle 1/50<sup>ème</sup>) des équipements et constructions répertoriées (dépositaire, ossuaire, columbarium, etc ...)

Nouveau montant du marché : 3 820 € HT soit 4 568,72 € TTC

⇒ d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

## **XII – DENOMINATION ZONE D'ACTIVITES**

M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition de dénomination de la zone d'activités surlignée sur le plan annexé à la présente : « Zone d'Activités de Douzil »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition sus visée.

## **XIII – COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE TARN ET DADOU DU 03/03/2010**

M. le Maire remet à tous les élus le compte rendu du Conseil de Communauté du 03/03/2010.

## **XIV – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a renoncé au Droit de préemption :

- Vendeur : Consorts SAINT HILAIRE

Acheteur : CZERNY Adrien

Immeuble bâti : Section C n° 105 « Grand'Rue »      369 m<sup>2</sup>      Prix : 90 000 €

- Vendeur : HARDY Lynn Graham

Acheteur : SAMHAT Philippe

Immeuble bâti : Section C n° 60 - locaux dans un bâtiment en copropriété

Prix de vente : 73 000 € (+Frais d'Agence 7 000 €)

## **XV – QUESTIONS DIVERSES**

- Portes ouvertes du Centre de tri de Labruguière le 10/04/2010.
- Formation des élus : « les Finances communales » les 8 – 26 – 29 avril 2010.

- Déplacement en Grèce du 03/10/2010 au 07/10/2010 – Association des Maires et Elus locaux du Tarn.
- Remerciements Famille de CHANTERAC suite au décès de M. François de CHANTERAC.
- M. HERNANDEZ : prévoir réparation serrure porte et marquise à l'entrée du Foyer rural.
- M. FABRE : stationnement d'une voiture sur cric Place du Lavoir.
- M. PUECH : demande d'informations relatives aux travaux d'aménagement du chemin piétonnier (regards).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 h 15.

Le Maire,